

Réunion du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 06/02/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme /formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à Christophe LECLERC)

M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°03/2023

Prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

VU les arrêtés préfectoraux n°2022-852 du 5 août 2022 et n°2022-953 du 16 septembre 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive ;

Considérant les travaux de rénovation du patrimoine sur l'espace appelé « Maison du garde », situé au pied de l'église Saint-Denis, du XIIème siècle, monument historique inscrit ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confirme la programmation du diagnostic sur l'exercice budgétaire 2023 et l'inscription de la dépense correspondante au budget primitif (estimation à 2 404,38 euros – 0,66 € le m² – superficie de 3 643 m²) ;

Décide de confier cette mission à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), sur une emprise de 3 643 m² comprenant la Place de l'église, et les parcelles concernées par le projet de rénovation de la Maison du garde (AB n°105-106-107).

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 14 février 2023

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

